

Association Zeste de Savoir 48 rue Louis Macille 28700 Auneau France

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2019

Le 22 juin 2019 à 15h, les membres de l'association Zeste de Savoir se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire (AGO) dans les locaux de l'entreprise beNext, 12 rue Vivienne 75002 Paris et à distance via le service de visio-conférence Framatalk.

Étaient présentes les personnes suivantes :

- Arnaud Calmettes, Président
- Willy Konguem, Trésorier
- David Roux, Secrétaire
- Antoine Rozo, Vice-Président
- Baptiste Clavié, Vice-Trésorier
- Quentin Gliech, Vice-Secrétaire
- Mehdi Benharrats
- Amaury Carrade
- Guillaume Chirache
- Antoine Claisse
- François Colin
- Hugo Courtecuisse
- Corentin Hatte (qui a dû partir avant le premier vote)
- Nathanaël Langlois
- Augustin Laville
- Titouan Soulard
- Alban Traineau

Procurations:

- · Geoffrey Royer a donné procuration à Arnaud Calmettes
- Thibaud Gamard a donné procuration à Amaury Carrade
- Christophe Gabard a donné procuration à Willy Konguem

Arnaud Calmettes préside la séance. David Roux est le secrétaire de séance.

Après les salutations d'usage, le président de séance rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité de l'association
- Bilan moral du Président
- Bilan financier du Trésorier
- Modification des statuts et du règlement intérieur

- Fixation du montant des cotisations
- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration
- Questions diverses

Rapport d'activité et Bilan moral du Président

Le Président de l'association, Arnaud Calmettes, tient tout d'abord à remercier la société beNext, employeur de Hugo Courtecuisse, pour l'hébergement de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association.

Arnaud Calmettes résume ensuite les activités de l'année passée. Et notamment les deux évènements que l'association a organisés : les ateliers Zeste de Code, qui permettent à des jeunes de s'initier à la programmation lors d'un goûter dans le cadre des évènements « Meet and Code ».

Le but de l'année à venir est de faire des émules en dehors de l'association et de renforcer notre présence aux évènements auxquels l'association a l'habitude de participer : Toulouse HackerSpace Factoy, PyCon FR, Rencontres Mondiales du Logiciel Libre...

Les statistiques de visites du site et le nombre de contenus est satisfaisant. Le rapport d'activité est adopté avec 19 voix pour.

Bilan financier

Willy Konguem présente le bilan financier de l'année passée.

Le solde au début de l'année 2018 était de 773€ et près de 1000€ à la fin grâce à la subvention de 500€ reçue de la part de l'organisme « Meet and Code ».

Du premier janvier au 31 décembre 2018, les dépenses se répartissent de la façon suivante :

Evènements : 274€ Serveurs : 589€

Frais administratifs: 133€

L'association a reçu 30 cotisations de 25€ cette année soit un total de 750€ et un don de 35€.

Il est donc décidé de renouveler le montant de 25€ pour la cotisation. La décision sera à entériner par le Conseil d'Administration (CA).

Le solde du compte au 22 juin 2019 est de 465€.

Il est décidé de relancer Gandi afin de percevoir la subvention qu'ils avaient l'habitude de nous donner.

Le bilan financier est adopté par 19 voix pour.

Cotisation

Elle sera fixée par le CA en se basant sur la proposition de l'AGO d'un montant maximum de 25€.

Modification des statuts et du règlement intérieur

Les modifications des statuts et du règlement intérieur sont déjà rédigées pour trois changements majeurs concernant l'association et prêtes à être incorporées aux documents actuels.

La direction de l'association passe sous forme collégiale : les accès (hors compte en banque) et les décisions sont partagés entre tous les membres du CA. Mais les postes de Président, Trésorier et Secrétaire sont maintenus au regard de la loi française.

De plus, l'effectif minimum du CA passe de six à trois personnes.

Antoine Rozo signale qu'environ vingt-deux t-shirts et sweats aux couleurs de l'association ont été vendus. Pour rappel, l'association ne fait aucun bénéfice sur leur vente.

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Arnaud Calmettes Président de Zeste de Savoir

David Roux Secrétaire de Zeste de Savoir